

COMPTE-RENDU DU 05 JUIN 2018

L'an deux mil dix huit

Le cinq juin à 20 H 30

Le Conseil Municipal de BUSSY- ALBIEUX convoqué le vingt neuf mai s'est réuni en session extra-ordinaire sous la présidence de Mr VIAL

Présents : MM VIAL, DERORY, MASSARD, DALBEGUE, ESSERTEL, GAUMOND, PONCET, TRIOMPHE, VINCENT,

Absents avec excuse : MM. LEFEBVRE, VERMOREL,

Mme MASSARD a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-2, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2014-04-01 du 4 avril 2014 portant création de trois postes d'adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste de 1^{er} adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison

Considérant que lorsqu'un poste de premier adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire ou qu'il prendra rang après tous les autres,

Le Conseil Municipal ayant décidé de procéder à un vote à bulletin secret pour déterminer le nombre d'adjoints, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- 10 voix POUR et 0 voix CONTRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de maintenir le nombre d'adjoints à trois,
- **DECIDE** à l'unanimité vu qu'aucune candidature n'a été déposée pour le poste de 1^{er} Adjoint d'avancer d'un rang les adjoints actuels et que le nouvel l'adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Procède à la désignation du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Valérie PONCET

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Valérie PONCET : 7 voix

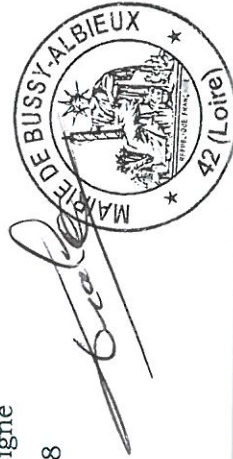
Madame Valérie PONCET est désignée en qualité de 3ème adjoint au maire.

Département : LOIRE
Canton : BOEN

COMMUNE DE BUSSY-ALBIEUX
TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

FONCTION N°ORDRE	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE	Date plus Récente élection	Nombre suffrages obtenus
Maire	VIAL	Bernard	27.09.1950	Agriculteur en retraite	Les Aires	23.03.2014	158
1er Adjoint	DERORY	Serge	13.07.1974	Magasinier	La Mivrière	23.03.2014	163
2ème Ajoint	MASSARD	Françoise	23.07.1959	Secrétaire/Comptable	Le Mas	23.03.2014	163
3ème Adjoint	PONCET	Valérie	30.06.1972	Préparatrice en pharmacie	Le Bourg	23.03.2014	164
C. Municipal	VERMOREL	Séverine	08.08.1977	Educatrice	Gouttebelin	23.03.2014	164
C. Municipal	ESSERTEL	Cédric	16.04.1974	Agriculteur	Le bourg	23.03.2014	161
C. Municipal	LEFEBVRE	Georgette	13.05.1942	Institutrice en retraite	Gouttebelin	23.03.2014	158
C. Municipal	TRIOMPHE	Sylvie	09.08.1972	Educatrice	Le Bourg	23.03.2014	158
C. Municipal	DALBEGUE	Gérard	07.07.1949	Retraité	Aux Aires	23.03.2014	157
C. Municipal	GAUMOND	Dominique	06.12.1976	Agriculteur	Les Germaines	30.03.2014	162
C. Municipal	VINCENT	Mathieu	19.09.1978	Contrôleur finances publiques	Le Bourg	30.03.2014	160

Certifié exact par le Maire Soussigné
A Bussy-Albieux, le 05 Juin 2018



PRET AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser un emprunt pour financer les travaux d'aménagement du Bourg.

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal trois propositions d'offres de prêt établies par le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel afin de connaître les taux appliqués actuellement.

Après consultation de ces documents, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire :

- de contracter un prêt de 200 000 € à taux fixe sur une durée de 20 ans destiné à financer les travaux d'aménagement du Bourg auprès de la banque appliquant le taux le plus intéressant ;
- de signer à signer ce contrat de prêt et les pièces y afférentes.

Après analyse de ces propositions, Monsieur le Maire sollicite un emprunt auprès du Crédit Mutuel de la Loire de **200 000 €** et opte pour un taux fixe à **1.50%**, remboursable trimestriellement sur une durée de **20 ans**.

La Commune s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et mettre en œuvre les ressources nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

ABRI BUS

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il serait peut-être souhaitable d'installer un abri bus au Lieu-dit « Les Crêts » car il y a de plus en plus d'enfants à cet arrêt.

VISITE DU SOUS PREFET

Monsieur le Maire confirme à son Conseil Municipal la visite de Monsieur le Sous Préfet le Mercredi 6 Juin 2018.

GROUPE SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la venue du GROUPE SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE CAMP accompagné de LYON LEVANT du 14 Juillet au 5 Août 2018.

CAMION PIZZA

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal qu'il a reçu une demande par mail pour l'installation d'un camion pizza.

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal approuvent cette idée. Cependant, Monsieur le Maire souhaiterait rencontrer cette personne avant de valider cette proposition et que ce n'est pas réalisable actuellement avec les travaux d'aménagement du bourg.